



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir du centre hospitalier de Roquefraîche

Question orale n° 1414

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le devenir du centre hospitalier de Roquefraîche. Depuis 15 mois, la crise sanitaire éprouve ses concitoyens et les territoires, mettant à rude épreuve l'organisation de santé et le personnel soignant. À Lauris, dans la circonscription de M. le député, les déclarations du Président de la République affirmant qu'il faudra tirer les leçons de cette crise ont été entendues, faisant écho à la promesse de son prédécesseur, Mme Buzyn et d'autres avant elle, de préserver son centre hospitalier. Dans cette structure de proximité en lien avec le centre hospitalier de Cavaillon, les personnels de santé n'ont pas failli pendant cette pandémie, assurant leurs missions avec professionnalisme, dévouement et pragmatisme pour accueillir des malades post-covid du territoire et d'autres régions de France. Pourtant seul service de pneumologie du Vaucluse, Roquefraîche devrait fermer au 1er janvier 2024, sur décision des services du ministère et de l'ARS, selon des logiques purement comptables. Aussi, dans ce contexte dramatique, et rappelant les propos du Président de la République sur le « quoi qu'il en coûte », il lui demande quel est l'avenir de l'hôpital de Roquefraîche.

Texte de la réponse

CENTRE HOSPITALIER DE ROQUEFRAÎCHE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Bouchet, pour exposer sa question, n° 1414, relative au centre hospitalier de Roquefraîche.

M. Jean-Claude Bouchet. La nouvelle est tombée le 22 avril dernier, alors que ma question venait d'être publiée, trois jours plus tôt, en prévision de notre débat de ce matin. Nous apprenions que l'hôpital de Roquefraîche à Lauris, dans ma circonscription, fermera ses portes le 1er janvier prochain. Que dire de cette décision inacceptable, dont tout un bassin de vie va pâtir ? Quelles sont les raisons qui conduisent vos services et l'ARS, sous votre responsabilité ministérielle, à mettre dans l'impasse ce site exceptionnel dont la déconstruction va coûter plus de 3 millions d'euros ?

Lorsque ce bâtiment sera fermé et laissé à l'abandon, il sera à la merci des squatteurs, avec les risques et les conséquences que cela va entraîner pour tout un environnement. Mais avant cela, je ne comprends pas les raisons qui vous poussent à condamner toute une population, sans souci de son point de vue et de celui des élus, abusés par une succession de promesses non tenues. Alors que notre pays vient de vivre et subit encore une crise sanitaire sans précédent, quelles sont les raisons qui amènent à considérer les structures de proximité dans nos territoires ruraux comme des quantités négligeables ?

Quelles sont les raisons qui motivent cette décision alors que nous faisons le bilan d'un système de santé à bout de souffle, d'un manque de structures et de moyens ? Comment ne pas s'interroger sur la nécessité de préserver l'hôpital de Lauris qui, en lien avec le centre hospitalier de Cavaillon, remplit des missions complémentaires indispensables, avec des personnels de santé qui n'ont pas failli pendant cette pandémie, bien

au contraire, assurant leur mission avec professionnalisme et dévouement pour accueillir des malades post-covid du territoire et d'autres régions ?

À Lauris, les déclarations du Président de la République affirmant qu'il faudra tirer les leçons de cette crise ont été entendues. Elles font écho à la promesse de votre prédécesseure, Mme Buzyn, de préserver son centre hospitalier. Seul service de pneumologie du département, Roquefraîche fermera pourtant le 1er janvier prochain, victime de logiques purement comptables.

C'est dans ce contexte sanitaire dramatique, et en rappelant les propos du Président de la République sur le « quoi qu'il en coûte », que je vous pose la question : quel avenir réservez-vous à la santé de nos territoires dans le Vaucluse, et à Roquefraîche en particulier ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, *ministre déléguée chargée de l'autonomie*. Le site hospitalier de Roquefraîche à Lauris fait partie du centre hospitalier intercommunal. Il dispose d'une activité de soixante et onze lits de soins de suite, dont quarante-sept pour affections respiratoires. Son activité de soins de suite respiratoires, effectivement la seule du département, est précieuse dans la crise que nous traversons. Je veux donc être claire : il n'est pas question que cette activité quitte votre département.

Néanmoins, cet établissement, qui est un ancien sanatorium, se trouve en périphérie de Lauris, sur un site isolé, complexifiant la mutualisation des activités avec le centre hospitalier de Cavaillon, auquel ce site est rattaché. Le plateau technique se situe d'ailleurs au niveau du centre hospitalier de Cavaillon et permet la réalisation d'examen d'imagerie, scanner, IRM et biologie nécessaires à l'activité de pneumologie que vous mentionnez.

Il est envisagé un transfert des activités sanitaires et médico-sociales sur le site du centre hospitalier de Cavaillon. Cela permettra un rapprochement avec le plateau technique du centre hospitalier et une meilleure coordination des soins entre spécialistes sans augmenter le nombre de trajets des personnes prises en charge. Ce transfert permettra également de renforcer le recrutement médical, si difficile actuellement en pneumologie. Enfin, des équipes communes pourraient être mises en place avec le centre hospitalier d'Avignon, établissement de référence du département, qui a une forte activité de médecine pneumologique.

Ce projet vise également à améliorer la qualité de l'accueil des résidents d'EHPAD dans une structure mieux adaptée, moins isolée, permettant d'individualiser les capacités d'accueil. La reconstruction sur un site unifié de 107 places, livrables début 2024, permettra d'offrir à tous les résidents de ce secteur géographique une même qualité d'hébergement, de prise de soins, et un accès de proximité à la filière gériatrique du centre hospitalier de Cavaillon, sans augmenter de manière trop importante la distance avec l'ancien site. De surcroît, le nouvel EHPAD intégrera une offre à ce jour inexistante à Lauris comportant un accueil de jour, un pôle d'activités de soins adaptés, une unité dédiée aux personnes atteintes de troubles cognitifs, ainsi que des jardins et espaces thérapeutiques sensibles aux besoins d'une offre de proximité.

J'ai souhaité connaître les éléments factuels empêchant de respecialiser ce site. Ils sont clairs et inhérents à la configuration de la zone. Sa localisation au milieu d'une zone de pinèdes protégées comporte un risque d'incendie élevé et difficilement prévisible. Une étude de reconversion est financée par l'ARS en prenant en compte cette donnée. Un point de situation va être organisé très prochainement, auquel je souhaite que vous soyez associé.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Bouchet.

M. Jean-Claude Bouchet. Merci de vos précisions, madame la ministre déléguée, mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vous dites. Je vous remercie d'abord de m'annoncer que je serai informé, car il est toujours désagréable d'apprendre ce genre d'informations par la presse.

M. Philippe Vigier. Oh ! Est-ce possible ?

M. Jean-Claude Bouchet. On n'arrête pas de rationaliser : l'hôpital de Cavaillon a été joint à celui d'Avignon, et maintenant Lauris va déménager. On va déménager les patients vers un centre-ville urbain. Lauris est au pied du Luberon, où il y a certes des forêts, mais c'est un bien meilleur vivre pour les gens qui sont là.

Je rappellerai simplement les propos de Mme Buzyn il y a deux ans : prévoir le renouveau des hôpitaux de proximité, un renouveau ambitieux. Il est important que cette parole soit tenue.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1414

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 avril 2021](#)

Réponse publiée le : 9 juin 2021, page 4702

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 avril 2021](#)